

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du lundi 27 janvier 2025

Délibération N° DE\_002\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 23/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :  
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DETR 2025 - Travaux assainissement EP -**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet des travaux d'assainissement Eaux Pluviales de Nozerolles doit être réalisé en 2025. Monsieur le Maire rappelle au conseil que ces travaux sont nécessaire en vue de la mise en conformité du village.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces travaux sont estimés à 47 800.00 euros HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2025 pour compléter le financement de ce projet soit une demande de:

- soit une demande d'aide à hauteur de 60% (28 680.00 euros) pour ce projet de travaux d'assainissement EP de Nozerolles

Monsieur le Maire rappelle enfin que ce projet est l'unique dossier déposé pour les demandes D.E.T.R. 2025 et par conséquent priorité 1.

**Total projet : 47 800.00**  
**DETR 2025 : 28 680.00 (60%)**  
**QP communale : 19 120.00 (40%)**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents:**

**ADOpte** le projet de travaux d'assainissement EP et les modalités de financement;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus;

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance



Daniel ROUSSET  
Sec

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025

Date de réception de l'AR: 28/01/2025

048-214800468-DE\_002\_2025-DE  
A G E D I